

N° 2025-112

OBJET :

*Camping de La Baume – Nouveaux
tarifs pour l'accueil des travailleurs
saisonniers*

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 juillet, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Vailly, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 2 juillet 2025

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse.

MM. FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, VUAGNOUX Jean-Louis, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :.....24
pour :.....24
contre :.....00
abstention :.....00

Procurations ont été données :

- par M. MUFFAT Jean-François à M. VINET Philippe,
- par M. BERGER Jean-François à M. FOURNET Bernard,
- par Mme VERNET Josette à M. BEARD Patrick,
- par Mme LEFANT Myriam à Mme ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth,
- par M. CHALENCON William à M. VUAGNOUX Jean-Louis,
- par Mme VERMANT Rebecca à Mme BERNAZ Célia.

M. LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente rappelle aux membres du conseil communautaire que le camping municipal de La Baume est mis à disposition de la CCHC en vue d'héberger chaque hiver des saisonniers en camping-car détenteurs d'un contrat de travail en cours auprès d'un employeur du territoire. Elle propose de fixer de nouveaux tarifs pour la location des emplacements :

- 175 euros par camion aménagé, par mois et pour 1 personne,
- 224 euros par camion aménagé, par mois et pour 2 personnes,
- 6 euros par camion aménagé, par jour et pour 1 personne,
- 8 euros par camion aménagé, par jour et pour 2 personnes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **approuve** les nouveaux tarifs qui lui sont présentés,
- **charge** Madame la Présidente des différentes formalités à accomplir.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente
Yannick TRABICHET

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

